



Des magistrats ont adressé une lettre au Président de la République du Cameroun, Paul Biya, pour exprimer la situation chaotique au sein de la magistrature. Ils dénoncent un déséquilibre flagrant dans divers aspects, notamment les salaires inférieurs aux autres agents publics, la répartition injuste des émoluments, les congés non payés, les frais de port de robe et d'entretien de véhicule non versés, ainsi que le manque de bureaux dans les palais de justice. Dans cette lettre parvenue à la rédaction de 237actu.com, les magistrats appellent à une révision du statut de la magistrature et prédisent que tant que ces problèmes persistants ne seront pas résolus, la justice ne pourra pas être efficace au Cameroun.

LETTRE DES MAGISTRATS ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE SUR LA SITUATION CHAOTIQUE AU SEIN DE LA MAGISTRATURE

« À son excellence Monsieur le Président de la République du Cameroun, Président du Conseil Supérieur de la Magistrature.

Nous avons l'honneur de vous saisir en votre très haute compétence, aux fins de vous soumettre, certainement après d'autres, la situation de la magistrature que vous dirigez.

En effet, il y a de cela quelques années, un collègue a écrit un ouvrage intitulé "sous le bandeau de Thémis, les larmes", lequel énumère un certains nombres des soucis de notre justice; peut-être n'avez-vous pas eu le temps de le parcourir ou de vous le faire résumer.

Aujourd'hui, nous rappelons à votre haute attention le pourrissement de la magistrature qui devient de plus en plus un vecteur d'injustice plus que ce qu'elle est censée être, le corps de la justice.

Excellence, la Balance est effectivement En Déséquilibre pour plusieurs raisons qui vous seront énumérées ainsi qu'il suit:

1)le salaire indiciaire du magistrat est inférieur à tous les salaires des agents publics de mêmes indices; il n'y a qu'à vérifier le tableau salarial publié récemment à la faveur de l'augmentation de 5% signée par votre office; comment comprendre qu'un officier de police judiciaire, un auxiliaire de justice comme l'intendant de prison, ou encore un officier militaire, ou même n'importe quel fonctionnaire gagné mieux que celui qui est sensé garantir l'État de droit que vous pronez et surtout comment le magistrat peut-il être noble sans véritable aisance ??

2) les émoluments versés au magistrat sont répartis de la manière la plus injuste qui soit et toujours en retard; au ministère de la justice, les magistrat perçoivent au moins 900 000 FCFA/trimestre, tandis qu'en instance, certains perçoivent moins de 150 000 FCFA dans certaines juridictions ; si au ministère, ces émoluments sont payés à temps, en instance, la plupart des juridictions totalisent généralement 02 à 03, voire 04, 05 arriérés, alors que ce sont les juridictions qui produisent lesdits émoluments ; Comment comprendre pareille Déséquilibre dans la Balance, alors qu'il suffit tout simplement de répartir équitablement ces sommes en proportionnellement à la fonction et au grade de chacun, en mettant tout en œuvre pour qu'ils soient payés à la fin de chaque trimestre ?? Pourquoi pas les évaluer et les budgétiser par leur insertion dans le salaire du magistrat et du greffier??

3)Les congés des magistrats et les frais de relève ne sont presque jamais payés; seuls quelques collègues miraculeux peuvent prétendre avoir déjà pu bénéficier de frais à l'occasion de leur congé administratif ou à l'occasion d'un redéploiement, alors que ces rubriques sont insérées dans les lignes budgétaires et sont des droits légitimes de chaque magistrat; comment comprendre qu'un magistrat affecté, qui a un dossier d'identification au ministère de la justice, soit encore obligé de constituer un dossier pour l'obtention de frais de relève et s'entendre d'ailleurs répondre que "cette ligne est déjà épuisée" ou qu'elle "n'est pas encore approvisionnée", alors que dès la notification de son affectation, ces frais de relève doivent automatiquement lui être versés par virement afin qu'il puisse avoir les moyens de se redéployer à son nouveau lieu d'affectation; il est de bon ton qu'à la notification des congés

administratifs, chaque magistrat reçoive par virement le montant à lui alloué pour lui permettre de se reposer convenablement, au cas où son supérieur hiérarchique direct les lui accorde.

4) Les frais de port de robe ne sont pratiquement pas payés ; il y en a qui ont plus de 18 ans de carrière dans la magistrature et qui n'ont jamais perçu le moindre franc relatif à cette prime légitime de port de robe, alors qu'il suffit simplement de la greffer au salaire mensuel, puisque la robe d'audience est arborée chaque mois par le magistrat.

5) Les frais d'entretien véhicule ne sont pas payés ; d'ailleurs, pour un corps qui est censé respirer la noblesse, beaucoup de collègues sont piétons, par manque de moyens pour acquérir un véhicule ; comment comprendre en outre qu'un magistrat de surcroît chef de juridiction ne dispose pas d'un véhicule de fonction, alors que ses officiers de police judiciaire en possèdent?!?

6) Le passage au grade supérieur n'est pas automatique, un Déséquilibre absolu de la Balance, alors que les autres corps ont une évolution normale et automatique ; comment comprendre que chaque année, les places pour le grade supérieur soient inférieures au nombre de collègues aspirant audit grade?!? À croire que le budget nécessaire n'est jamais suffisant ; un Déséquilibre qui laisse des collègues traverser 10ans, voire plus à un grade.

7) Les palais de justice ne sont construits que dans quelques départements; les magistrats n'ont pas de bureaux et des fois se retrouvent embrigadés dans les bureaux d'autres délégations départementales ; n'est-il pas possible de construire au moins deux palais de justice par an pour un budget modeste de 200 000 000 FCFA/ Palais?!?

Le CSM ne pourrait-il pas siéger au moins une fois l'an?!?

9) Nous Rappelons à votre haute attention que le statut de la magistrature est caduque et doit être révisé.

10) La Balance est totalement En Déséquilibre et le Cameroun n'obtiendra pas un corps de justice efficace tant que ces manquements soulevés demeurent.

Sentiments déferents, Son excellence Monsieur le Président de la République.

Yaoundé le 29 février 2024.»
